

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26066514***

Obtention de remploi :

légal,
postal,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

11 MAI 2026DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **1018 421 509****Nom**(en entier) : **Profinpar Fund II**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**Adresse complète du siège : **Chaussée de Nivelles 275, 1420 Braine-l'Alleud****Objet de l'acte : Augmentation de capital et proxy**

(extrait des résolutions du gérant de 27 février 2026)

2.RESOLUTIONS

Le Gérant, en sa qualité de gérant de la Société, adopte les résolutions suivantes ce jour, le 27 février 2026 :

(…)

2.2.Augmentation de capital en espèces dans le cadre du Troisième Closing**2.2.1.Augmentation de capital dans le cadre du Troisième Closing**

Le Gérant décide d'augmenter le capital de la Société dans le cadre du Troisième Closing à hauteur de 6.100.000 EUR pour le porter de 26.775.000 à 32.875.000 EUR.

Le Gérant décide que cette augmentation de capital sera réalisée par apport en espèces et sera accompagnée de l'émission de 6.100.000 actions (dont 6.100.000 actions de classe A) conférant les mêmes droits et avantages que les actions existantes de la même Classe, et qui participeront aux bénéfices au même titre que les Associés existants de la même Classe qui ont déjà participé à la constitution de la Société. Les nouvelles actions seront immédiatement souscrites en espèces, au prix de 1,00 EUR par action, et seront comptabilisées dans le compte « Capital », soit un total de 6.100.000 EUR.

10 % des actions seront libérées immédiatement après leur émission.

Les associés existants ne bénéficient d'aucun droit de préférence, ni en vertu de la loi, ni en vertu des statuts de la Société, ni en vertu d'une convention.

(…)

2.2.3.Détermination de l'augmentation de capital

Au vu de ce qui précède, le Gérant détermine que l'augmentation de capital susmentionnée dans le cadre du Troisième Closing, d'un montant de 6.100.000 EUR et avec émission de 6.100.000 nouvelles actions, a été effectivement réalisée, portant le capital de 26.775.000 à 32.875.000 EUR, représenté par 32.875.000 actions, sans valeur nominale.

2.3.Modification de l'article 6.1 des statuts

Afin de mettre les statuts en conformité avec la décision d'augmentation de capital qui l'a précédée, le Gérant décide d'amender l'article 6.1 des statuts par le texte suivant : « L'ensemble des apports est désigné dans les présents Statuts par le terme "capital". Le « capital » de la Société s'élève à trente-deux millions huit cent septante-cinq mille euros (32.875.000 EUR). Il est représenté par trente-deux millions huit cent septante-cinq mille (32.875.000) Actions sans valeur nominale, dont trente-deux millions cinq cent cinquante mille (32.550.000) Actions de Classe A, vingt-cinq mille actions (25.000) Actions de Classe D et trois cent mille (300.000) Actions de Classe E (telles que définies ci-dessous)".

2.4. Proxy

Le Gérant donne une procuration spéciale à (i) Freya Jorens, Andreas Kliché et Maud van Hoorn, ayant élu domicile à cet effet à l'adresse de la société privée à responsabilité limitée " Argo Law ", à Post X, Borsbeeksebrug 28, 2600 Anvers, chacune agissant seule et avec faculté de substitution, ainsi qu'à (ii) la société privée à responsabilité limitée " Ad-Ministerie ", ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge



Meise, et dont le numéro d'entreprise est 0474.966.438 (RPM Bruxelles, division néerlandophone), ainsi qu'à chacun de ses employés, ayant à cet effet élu domicile au siège social de "Ad-Ministerie", chacun agissant seul et avec droit de substitution, à :

- préparer, signer et déposer le texte coordonné des statuts de la société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, ainsi que (dans la mesure du possible) par voie électronique pour inclusion dans le système de base de données électronique, conformément aux dispositions légales pertinentes ;

- (...);

- représenter la Société en vue des formalités de dépôt et de publication à accomplir dans le cadre des résolutions ci-dessus, et notamment préparer et signer tous documents, extraits et formulaires, et plus généralement, accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités relatives au dépôt, par voie électronique et/ou au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et à la publication (par extrait) aux Annexes du Moniteur belge des résolutions ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Maud van Hoorn
mandataire